



**Coordination
Syndicale Départementale (CSD)
des Services publics des Pyrénées Atlantiques**

Place Ste Ursule 64100 BAYONNE- Centre de Gestion 6400 PAU
csdcgt64@gmail.com

Rendez-vous salarial du 12 juin dans la Fonction publique :

des augmentations salariales vraiment pas à la hauteur, le ministre doit revoir sa copie !

Le gouvernement a fait le choix de promulguer la loi reportant de 62 à 64 ans l'âge d'ouverture des droits au départ à la retraite.

Les organisations syndicales restent déterminées à ne pas tourner la page.

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé le 12 juin 2023 une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à **1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !**

Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à **plus de 16%**, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tous les agent.es à la date tardive du **1er janvier 2024** ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de **800 à 300 euros** et, d'autre part, ne concernerait **qu'une partie des salarié.es**

Laisser la prime pouvoir d'achat à la seule responsabilité des employeurs revient à dire aux agents territoriaux : **vous n'aurez rien !**

Le Gouvernement doit augmenter **les dotations globales de fonctionnement des collectivités** pour qu'elles puissent financer l'augmentation des rémunérations.

Les contractuels de plus en plus nombreux !

En effet, nous constatons une augmentation très importante du nombre d'agents contractuels dans les collectivités du département 64.

Cela illustre donc une orientation politique délibérée de nos employeurs dans le recours à l'emploi précaire, favorisé par la Loi de transformation de la fonction publique.

Nous retrouvons ces situations précaires notamment dans **les CCAS : dans les crèches et chez les agents sociaux, et dans les services animations et scolaires**, emplois occupés en grande partie par **des femmes**.

Il faut que cette situation cesse. En plus de nuire aux agents concernés elle menace la CNRACL, notre caisse de retraite des fonctionnaires !

Nos services publics ont besoin d'être renforcés et les agents doivent être protégés avec des emplois stables sous statut et des rémunérations que leur permettent de vivre dignement !

Nous devons nous unir, quel que soit notre secteur d'activité, notre âge ou notre situation, afin de lutter ensemble :

- Pour l'abrogation de cette réforme retraite injuste et brutale
- Pour des mesures immédiates d'augmentation du point d'indice, et des rémunérations des contractuels, à hauteur de 10%
- Pour la mise en œuvre effective de l'égalité salariale hommes/femmes
- Pour un plan de titularisation des agents sur des emplois permanents et la création d'emplois supplémentaires.

